

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 7 mars 2025
Délibération n°2025-02**

L'an deux mille vingt cinq, le 7 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL arrivé après la délibération 2025-8.

Procurations : Josette POTUS a donné procuration à Gilles TRONCHON, Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 21 février 2025.

Objet : Adoption du procès verbal du précédent Conseil.

Le Maire propose l'adoption du procès verbal du précédent Conseil Municipal.

M. Gayt souhaite apporter une précision au compte rendu. Il a bien été évoqué le sujet des projets 2025. Ils n'ont pas fait l'objet de compte rendu car ceux-ci seront validés lors du vote du budget 2025.

A l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
et publication le

13 MARS 2025

13 MARS 2025